

La Flandre en Mouvement !

La lettre de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE (14ème circonscription du Nord)

Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE continuent de porter la voix de Quatorzième circonscription du Nord au niveau national

- Page 1 Le Lundi de Pentecôte redevient férié JP. Decool obtient la TVA à 5,5% sur les anas de lin
- Page 2 Votre Député à l'Assemblée Nationale

Le Lundi de Pentecôte est redevenu férié

Mercredi 26 mars dernier, Jean-Pierre Decool a saisi l'opportunité de l'examen du texte sur la Journée de Solidarité, pour rappeler ses interventions en faveur du caractère férié du Lundi de Pentecôte, propice au dynamisme des terroirs locaux (tournois sportifs, fêtes traditionnelles, etc.). Il s'est ainsi prononcé pour « les heures de la solidarité »

On se souvient que Jean-Pierre Decool était intervenu à plusieurs reprises, sous la précédente législature, afin d'exprimer toutes ses réserves quant à la suppression du caractère férié du Lundi de Pentecôte. Considérant qu'il s'agissait d'une journée importante dans la vie des associations et des populations locales, toujours prêtes à organiser, en collaboration avec les élus locaux, des manifestations représentant le dynamisme de nos territoires ruraux et participant aux relations intergénérationnelles, il avait été reçu avec trois de ses collègues, par Jean-Pierre Raffarin, alors Premier Ministre. Avec les Députés Yvan Lachaud, Jean-Louis Christ et Jean Leonnetti, Jean-Pierre Decool avait prôné l'instauration des « heures de la solidarité » plutôt que de la « journée de solidarité ». Cette appellation montrait bien la souplesse d'un dispositif permettant au salarié et à l'employeur de trouver un accord sur le ou les créneaux horaires travaillés et « offerts » pour mener à bien un tel acte solidaire envers les personnes les plus dépendantes de notre société. Ne reniant en rien l'intérêt premier du dispositif, Jean-Pierre Decool s'est attaché à réaffirmer ce qu'il avait pu dire au Premier Ministre en 2004 :

« la journée de solidarité doit être choisie d'un commun accord au sein de chaque structure par les différents partenaires, dans le public comme dans le privé. ». Xavier Bertrand, Ministre du Travail, a tenu à remercier les quatre Députés à l'origine de ce texte, dont Jean-Pierre Decool, qui ont, selon lui, « souligné la nécessité d'un effort collectif de solidarité vis-à-vis de nos parents les plus âgés. Ils ont pris leurs responsabilités en mettant en place ce dispositif ». Comme eux, le Ministre s'est dit très attaché à cette proposition de loi, qui réaffirme ce principe. Xavier Bertrand a également affirmé la compréhension et le soutien du Gouvernement quant aux difficultés rencontrées sur le terrain par les parents d'élèves, les chefs d'entreprise ou par certaines communes qui organisent ce jour-là des manifestations auxquelles nos concitoyens sont très attachés.

Entendu par le Gouvernement, Jean-Pierre Decool a donc exprimé sa pleine satisfaction, au nom des associations, des élus locaux, mais aussi des personnes bénéficiaires de ces heures solidaires.

La Journée de Solidarité est désormais effectuée à une date librement choisie entre le salarié et son employeur.

Jean-Pierre Decool obtient la TVA à 5,5% sur les anas de lin*

Le 16 avril dernier, Jean-Pierre Decool, accompagné d'Arnaud Van Robaeys, représentant les teilleurs de lin de la Région, a obtenu un rendez-vous avec le Cabinet de la Ministre de l'Economie. Au cours de celui-ci, ils se sont employés à démontrer que le lin, après les opérations de séparation de la fibre et de ce que l'on appelle le « bois » de la tige de lin, pouvait faire partie des matières premières bénéficiant d'un taux de T.V.A. réduit à 5,5%, au titre de combustible pour chauffage.

C'est en saisissant l'opportunité de la Séance des Questions au Gouvernement du 29 avril 2008, que Jean-Pierre Decool est parvenu à obtenir une réponse favorable à sa demande, se faisant ainsi le porte-parole de toute la profession qui pourra désormais valoriser ce sous-produit.

Question de Jean-Pierre Decool : Madame la Ministre, la réévaluation du taux d'imposition sur la

valeur ajoutée des granulés d'anas de lin pour chaudière* apparaît comme une nécessité pressante. Ce produit est actuellement soumis au taux de droit commun de TVA, à savoir 19,6 %. En revanche, le bois de chauffage ainsi que les produits de la sylviculture agglomérés et les déchets de bois destinés au chauffage bénéficient d'un taux réduit de 5,5 %. Pourtant, après les opérations de séparation de la fibre et des anas, couramment appelés « bois »

de la tige de lin, ces derniers constituent de bons combustibles. En effet, leur pouvoir calorifique est comparable à celui du bois sec et leur fort potentiel énergétique pourrait notamment être valorisé pour une utilisation dans des chaudières à biomasse. Ces éléments justifient une révision du taux d'imposition des anas de lin, afin de l'aligner sur celui de l'ensemble des produits à base de bois. Par ailleurs, outre l'intérêt environnemental de cette ressource d'énergie, son intérêt économique n'est pas négligeable puisque le coût du kilowattheure produit par combustion d'anas de lin est environ deux fois plus faible que celui issu de la combustion du gaz naturel. Au regard des avantages offerts par les granulés d'anas de lin et de l'opportunité d'en encourager la consommation, je souhaiterais, madame la Ministre, que vous nous fassiez connaître les intentions du Gouvernement quant à la diminution du taux d'imposition sur la valeur ajoutée auquel ils sont soumis.

Réponse de Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi :

« Monsieur le député, vous avez interrogé le Gouvernement sur le taux de TVA applicable aux granulés d'anas de lin destinés au chauffage. Comme vous l'indiquez, le bois de chauffage, les produits de la sylviculture agglomérés destinés au chauffage et les déchets de bois destinés au chauffage bénéficient du taux réduit de TVA de 5,5 %. Les anas de lin sont issus de l'opération consistant à séparer les fibres de bois de la plante. Nous pouvons d'ailleurs remercier M. Decool de nous ouvrir ce pan nouveau de connaissances ! »

M. le président. « C'est un grand moment de culture, dans tous les sens du terme ! »

Mme la Ministre : « Les fibres servent en particulier à la fabrication du lin. Les anas de lin, qui sont en

réalité le « bois de la plante », sont quant à eux couramment broyés, puis reconstitués sous forme de granulés. Ces granulés peuvent être utilisés comme combustible pour le chauffage. Malgré l'intérêt tant économique qu'environnemental de ces granulés d'anas de lin et malgré leur nature de « bois » destiné au chauffage, vous indiquez, monsieur le député, que ce type de combustible ne bénéficie pas, en pratique, du taux réduit de TVA applicable aux produits de la sylviculture agglomérés, aux bois et déchets de bois destinés au chauffage. Je peux vous préciser aujourd'hui que, lorsque ces granulés d'anas de lin sont destinés à être utilisés comme combustible de chauffage, ils peuvent bénéficier du taux réduit de la TVA au même titre que le bois de chauffage, les produits de la sylviculture agglomérés destinés au chauffage et les déchets de bois destinés au chauffage. Les granulés d'anas de lin servant au chauffage sont donc soumis à la TVA au taux réduit de 5,5 % »

Jean-Pierre Decool. « Je constate avec satisfaction que vous avez la fibre..., la fibre du lin, monsieur le président ! Madame la Ministre, je me réjouis de votre réponse et vous en remercie très sincèrement au nom des liniculteurs et des tailleurs de lin, qui séparent ce sous-produit de la fibre de lin. C'est une démarche importante à un moment où les biocombustibles prennent toute leur place dans les nouveaux moyens de chauffage. Cette nouvelle sera accueillie avec beaucoup de satisfaction en Flandre, où un pôle d'excellence rural a pu être développé.

M. le président. « Votre circonscription est déjà traversée par la route de la laine, monsieur le député, et , en plus, vous vous occupez du lin ! »

Votre Député à l'Assemblée Nationale

● Jean-Pierre Decool s'est exprimé à l'Assemblée Nationale, le 7 mai dernier, à l'occasion du débat sur les langues régionales. Après avoir invité et reçu les représentants de l'Institut Régional de Langue Flamande, il a rappelé l'importance que tient le flamand dans notre circonscription. Seul député à défendre la langue flamande, il s'est attaché à montrer que sa pratique ne revêtait aucun caractère régionaliste ou séparatiste, mais qu'il s'agissait d'une richesse culturelle de l'identité française, participant à la reconnaissance d'un terroir particulièrement ancré dans le département du Nord.

● Jean-Pierre Decool s'associe à l'initiative de son collègue Richard Maillé, Député des Bouches-du-Rhône, demandant à Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, visant à conserver une référence au département sur les nouvelles plaques d'immatriculation européennes qui verront le jour en 2009 sur nos véhicules. Jean-Pierre Decool et ses collègues ont plaidé pour le maintien d'un encart comportant le numéro du département d'origine, au même titre que le pays d'appartenance, répondant ainsi à une demande exprimée par 71% des français, attachés à leurs territoires et à leurs racines.

● Promulgation de l'extension du Chèque Emploi Associatif : la proposition de loi de Jean-Pierre Decool et de son collègue Jean-François Lamour (ancien Ministre et Député de Paris), relative à l'extension du Chèque Emploi Associatif à 9 salariés par association, a été promulguée par le Président de la République, le Premier Ministre et les Ministres concernés, le 16 avril dernier. Après avoir été rapportée au Sénat par Sylvie Desmarescaux, Sénateur-Maire de Hoymille, la loi, publiée au Journal Officiel, est donc entrée en application et permettra, notamment, aux centres de vacances de profiter de cette extension dès l'été 2008.

Secrétariat Parlementaire : 11, Place du Marché aux Fruits 59630 BOURBOURG

Tel : 03 28 22 33 33 – Fax : 03 28 20 00 86

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 PARIS Tel : 01 40 63 75 67 - Fax : 01 40 63 79 40

Retrouvez toutes les actions de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE sur www.jeanpierredecool.com